



Département Ressources Humaines

Décision n° 2023 - 988

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé d'expertise en aménagement de l'espace public à la direction de l'espace public

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction de l'espace public, un emploi de chargé d'expertise en aménagement de l'espace public, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Accompagner les projets portés par Nantes Métropole :

- Revue de Projet Espace Public (RP EP) : instruction des projets, coordination des avis des différentes unités du service voirie-aménagement, participation à la RP hebdomadaire, compte-rendus, suivi des observations et des indicateurs
- Appui technique et/ou conseil en conception d'espaces publics en agglomération et hors agglomération auprès des pôles de proximité (responsables services techniques, conducteurs d'opérations, gestionnaires de voirie ...), des directions aménagement et urbanisme (DAU), des aménageurs ou toute autre direction
- Vérification de la bonne application des principes de conception auprès des pôles et des aménageurs, notamment via les comités techniques intermédiaires

- Suivi de la réglementation technique et diffusion en interne , suivi des innovations techniques (matériaux, aménagements...)
- Capitalisation et diffusion de bonnes pratiques :
- Rédaction et animation de la charte d'aménagement : co-rédaction de guides ou documents de références, diffusion (accompagnement par des formations)
- Organisation de la capitalisation des retours d'expériences (suivi de certains projets de la RP EP, rédaction de fiches bilan...)
- Missions ponctuelles: Représentation de la collectivité lors de commissions / réunions externes, auprès des partenaires locaux, régionaux (Voirie pour tous), nationaux (CEREMA ...)

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé d'expertise en aménagement de l'espace public à la direction de l'espace public est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum IB 401 et au maximum IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

24 OCT. 2023

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

26 OCT. 2023